



## **Caisse d'Épargne Loire-Centre (CELC)**

Restitution pour la publication  
du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

**Année de référence : 2011**

## Table des matières

<b>I. Description de la personne morale concernée .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence : .....</b>	<b>5</b>
<b>III. Tableau récapitulatif des émissions .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Les émissions directes de GES.....</b>	<b>8</b>
1. Emissions directes des sources fixes de combustion .....	8
2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique .....	9
3. Emissions directes des procédés hors énergie .....	10
4. Emissions directes fugitives .....	10
5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) .....	11
<b>V. Les émissions indirectes de GES.....</b>	<b>11</b>
6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité .....	11
7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.....	12
<b>Les autres émissions indirectes de GES.....</b>	<b>12</b>
8. Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions indirectes de GES associées à l'énergie » .....	12
9. Achats de produits ou de services.....	14
10. Immobilisations de biens .....	18
11. Déchets.....	20
12. Transport de marchandise amont.....	21
13. Déplacements professionnels .....	21
14. Franchise amont .....	22
15. Actifs en leasing amont .....	23
16. Investissements .....	23
17. Transport des visiteurs et des clients .....	23
18. Transport des marchandises aval.....	24
19. Utilisation des produits vendus.....	24
20. Fin de vie des produits vendus.....	24
21. Franchise aval.....	24
22. Leasing aval.....	25
23. Déplacement domicile – travail.....	25

24. Autres émissions indirectes.....	25
<b>VII. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes .....</b>	<b>25</b>
<b>VIII. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES .....</b>	<b>27</b>
<b>IX. Synthèses des actions de réduction envisagées pour réduire nos émissions de GES .....</b>	<b>28</b>
<b>X. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après : .....</b>	<b>32</b>
<b>XI. Adresse du site Internet où est mis à disposition le résultat.....</b>	<b>33</b>

## I. Description de la personne morale concernée

**Raison sociale :** Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre (CELC)

**Code NAF :** Autres intermédiations monétaires 6419Z

**Code SIREN :** 383 952 470

**Adresse :** 7, rue d'Escures, 45 000 ORLEANS

**Nombre de salariés au 31 décembre 2011:** 1 774

### **Description sommaire de l'activité principale:**

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre fait partie des 17 Caisses d'Epargne du Groupe BPCE qui comptabilise 37 millions de clients et 8 200 agences bancaires. La Caisse a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

**Mode de consolidation :** contrôle opérationnel

### **Description des périmètres opérationnels retenus (catégorie/postes/sources) :**

L'étude couvre l'ensemble des activités de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

L'activité est répartie selon 2 périmètres :

Le périmètre « opérationnel » :

- 217 agences réparties sur 6 départements
  - Cher (18)
  - Eure-et-Loir (28)
  - Indre (36)
  - Indre-et-Loire (37)
  - Loir-et-Cher (41)
  - Loiret (45)

Le périmètre « fonctionnel » :

- Siège social basé à Orléans et site administratif à Tours.

## II. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence :

Année de reporting: 2011  
Année de référence : 2011

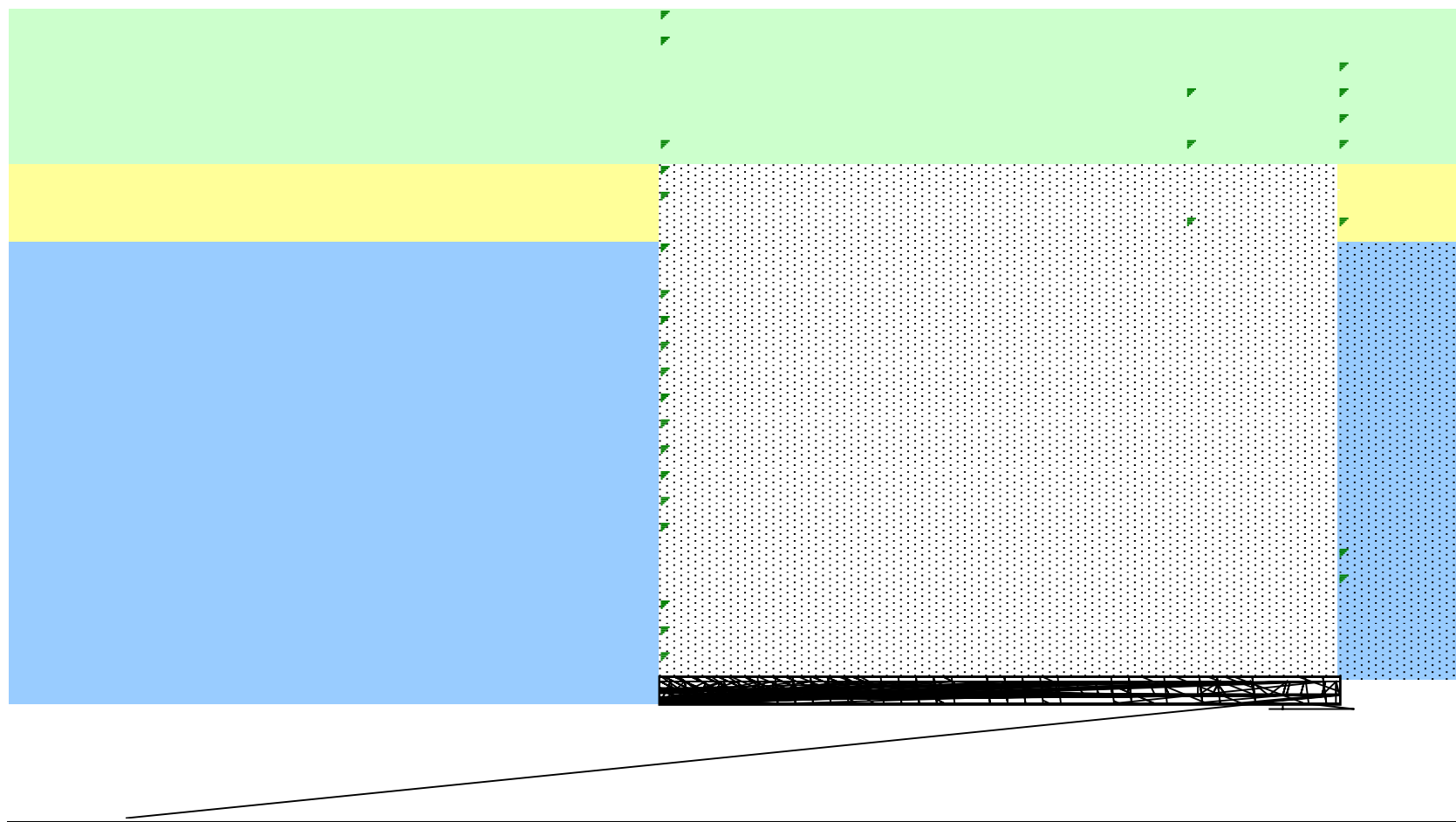
### **Explication :**

Il a été décidé de retenir comme année de référence l'année 2011, première année de réalisation du BEGES via l' « Outil d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre des Caisses d'Epargne » développé en collaboration avec le cabinet de conseil Carbone 4 (96 rue de la Victoire, 75009 PARIS).

C'est en effet cet outil qui servira aux futurs renouvellements du bilan des émissions de gaz à effet de serre, et ce afin de garantir une continuité dans les méthodes de calcul et ainsi assurer un maximum d'objectivité et de transparence quant à l'évolution de nos émissions.



### III. Tableau récapitulatif des émissions



## IV. Les émissions directes de GES

Les émissions directes de GES sont évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>.  
Emissions directes ≈ 1 090 tCO<sub>2</sub>e.

### 1. Emissions directes des sources fixes de combustion

Emissions liées à la combustion de gaz :

Les consommations de gaz ont été obtenues par consultation des factures émises par les fournisseurs d'énergie.

Il peut exister une incertitude sur les données dues au fait que les consommations facturées sont parfois des consommations estimées et non des consommations réelles.

Le facteur d'émissions et l'incertitude sur le facteur d'émissions sont issus de la Base Carbone au 25/07/2012.

	Gaz (kWh PCI)	FE Combustion (kgCO <sub>2</sub> e/ unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO <sub>2</sub> e)	Incertitudes (kgCO <sub>2</sub> e)
<b>Agences</b>	34 400	0,198	5%	6 811	664
<b>Sites centraux</b>	19 447	0,198	5%	3 850	375
<b>CE LC</b>	53 847	0,198	5%	1 662	1 040

*Remarque :*



*Le kWh PCI, Pouvoir Calorifique Inférieur, fait référence au contenu énergétique d'une combustion sans tenir compte de l'énergie que représente la vapeur d'eau des fumées. Le PCS, Pouvoir Calorifique Supérieur, en tient compte. 1kWh PCI équivaut à 1,11 kWh PCS.*

#### Emissions liées à la combustion du fioul

Les consommations de fioul ont été obtenues par consultation des factures émises par les fournisseurs lors des livraisons. Il peut exister une incertitude sur les données dues au fait qu'il est difficile de savoir si le fioul livré a été totalement consommé au cours de l'année de reporting.

	Fioul (litres)	FE Combustion (kgCO2e/unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO2e)	Incertitudes (kgCO2e)
<b>Agences</b>	205 072	2,662	5%	545 851	53 220
<b>Sites centraux</b>	115 928	2,662	5%	308 571	30 086
<b>CE LC</b>	321 000	2,662	5%	854 422	83 306

## 2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Emissions liées à la combustion de carburants

Les consommations de carburants ont été obtenues par estimation. Le facteur d'émissions et l'incertitude sur le facteur d'émissions sont issus de la Base Carbone au 25/07/2012.

	Litres	FE Combustion (kgCO2e/unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO2e)	Incertitudes (kgCO2e)
<b>Essence</b>	45 600	2,262	10%	103 145	14 956
<b>Gazole</b>	45 600	2,518	5%	114 828	11 196
<b>CE LC</b>	91 200			217 973	26 152

### 3. Emissions directes des procédés hors énergie

La Caisse d'Epargne Loire-Centre n'est pas concernée par ce poste.

### 4. Emissions directes fugitives

Ce poste concerne uniquement les fuites de fluides frigorigènes. Par convention, on considère que les fuites correspondent aux recharges des systèmes de climatisation.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre n'est pas en mesure de fournir ces éléments pour l'année 2011 mais s'engage à les fournir pour le prochain bilan.

Le choix a été fait de ne rentrer aucune donnée calculée par hypothèse afin d'éviter une incertitude trop grande.

## 5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

La Caisse d'Épargne Loire-Centre n'est pas concernée par ce poste.

## V. Les émissions indirectes de GES

Il s'agit des émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Les émissions indirectes de GES sont évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>.  
Emissions indirectes ≈ 440 tCO<sub>2</sub>e.

## 6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Les consommations d'électricité ont été obtenues par consultation des factures émises par les fournisseurs d'énergie.

	kWh	FE Production (kgCO <sub>2</sub> e/unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO <sub>2</sub> e)	Incertitudes (kgCO <sub>2</sub> e)
<b>Agences</b>	4 612 059	0,061	10%	279 030	27 903

<b>Sièges</b>	2 607 213	0,061	10%	157 736	15 774
---------------	-----------	-------	-----	---------	--------

## 7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

La Caisse d'Épargne Loire-Centre n'est pas concernée par ce poste.

## Les autres émissions indirectes de GES

Les autres émissions indirectes de GES sont quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

*Ces catégories d'émissions ne sont pas concernées par l'obligation réglementaire.*

Autres émissions indirectes ≈ 14 170 tCO<sub>2</sub>e.

## 8. Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions indirectes de GES associées à l'énergie »

Gaz naturel : Emissions amont

Les émissions amont du gaz naturel concernent l'extraction, la purification, le transport et le stockage.

Les émissions amont pour les consommations de gaz ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions à la consommation totale.

Les facteurs d'émissions et l'incertitude sur les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone au 25/07/2012.

	Gaz (kWh PCI)	FE Amont (kgCO2e/ unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO2e)	Incertitudes (kgCO2e)
<b>Agences</b>	34 400	0,037	5%	1 259	123
<b>Sites centraux</b>	19 447	0,037	5%	712	69

Combustibles liquides : Emissions amont

Les émissions amont des combustibles liquides concernent l'extraction du pétrole brut, le transport et le raffinage.

Les émissions amont pour les consommations de combustibles liquides ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions aux consommations totales de fioul et de carburant.

Les facteurs d'émissions et l'incertitude sur les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone au 25/07/2012.

	Combustible (litres)	FE Amont (kgCO2e/ unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO2e)	Incertitudes (kgCO2e)
<b>Fioul</b>	321 000	0,563	5%	115 356	11 247

<b>Essence</b>	45 600	0,528	10%	24 085	3 492
<b>Gazole</b>	45 600	0,651	5%	29 680	2 894

Electricité: Emissions amont et pertes en ligne

	kWh	FE Amont et pertes (kgCO2e/unité)	Incertitude sur le FE	Emissions de GES (kgCO2e)	Incertitudes (kgCO2e)
<b>Agences</b>	4 612 059	0,018	30%	80 711	24 213
<b>Sièges</b>	2 607 213	0,018	30%	45 626	13 688

## 9. Achats de produits ou de services

Emissions liées à l'achat de biens et de services

Les émissions liées à l'achat de biens et de services internes et externes à la Caisse d'Epargne ont été estimées de trois manières :

- A partir des données physiques : par exemple, pour les prestations d'édition, la principale source d'émissions concerne la fabrication du papier, les émissions ont donc été estimées à partir des tonnes de papier consommées

- A partir des bilans de gaz à effet de serre réalisés par les filiales du groupe. Les émissions sont alors allouées au prorata des factures
- A partir de ratios monétaires

Les montants à renseigner sont issus d'un outil de comptabilité analytique qui offre l'avantage d'être détaillé par comptes et qui rassemble une vingtaine d'unités d'œuvre, dont une large part recoupe les données nécessaires à l'inventaire des émissions liées à l'achat de biens et de services. Le choix de cet outil, homogène entre toutes les Caisses d'Epargne, s'explique par le souci d'harmoniser la méthode au niveau du groupe.

Une partie des comptes correspondent à des postes d'émissions déjà comptabilisés à partir des données physiques. Par exemple, le compte « Immeubles (Energie) » correspond aux factures des consommations d'électricité, de gaz et de fioul précédemment renseignées dans ce bilan à partir des kWh et des litres. Ces comptes sont donc exclus.

D'autres comptes tels que « Impôts et Taxes » sont en dehors du périmètre du présent inventaire. Ils sont également exclus.

Le compte « Matériel et logiciels informatiques » inclut les amortissements du matériel informatique dont les émissions sont prises en compte à partir de données physique dans les immobilisations de biens. Par conséquent les montants des comptes suivants ont été soustraits :

- Amortissement, location PC

- Amortissement, location serveurs et autres matériels

Plusieurs entités du groupe BPCE ont réalisé en 2011 leur Bilan de Gaz Effet de Serre :

- Natixis Paiement
- Natixis Eurotitres
- GCE Technologies

Les résultats de ces inventaires en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ont été rapportés au montant total des facturations internes du groupe BPCE. La Caisse d'Épargne a donc renseigné les factures correspondant aux prestations reçues par ces entités.

Le compte gestion des moyens GDM inclut les prestations de service interne au groupe dont celles réalisées par Natixis Paiement et Natixis Eurotitres.

Le facteur d'émissions appliqué au compte « Informatique Autre » correspond au résultat du Bilan GES de GCE Technologies rapporté au total des facturations correspondantes.

Emissions dues à l'édition gérée par un prestataire externe



Les émissions dues à l'éditique gérée par notre prestataire externe ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au poids total des courriers envoyés.

Le nombre de courriers envoyés annuellement par le prestataire fait l'objet d'un suivi.

Le poids total des courriers envoyés par notre prestataire a été obtenu en attribuant, pour chaque courrier, une moyenne de 1,4 feuilles d'un poids de 0.01 kg par feuille ainsi qu'une enveloppe d'un poids de 0.01 kg.

Le facteur d'émissions et l'incertitude sur l'acteur d'émission ont été obtenus en attribuant un facteur d'émission de 0.01 kg par feuille et un facteur d'émission de 0.01 kg par enveloppe.

### Emissions liées à l'achat de papier

Les émissions liées à l'achat de papier ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au poids total de papier acheté.

Le facteur d'émissions et l'incertitude sur le facteur d'émissions sont issus des calculs du Cabinet Carbone 4.

### Emissions dues à la gestion des automates

Les émissions dues à la gestion des automates ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au nombre de distributeurs à billets.

Le facteur d'émissions et l'incertitude sur le facteur d'émissions sont issus des calculs du Cabinet Carbone 4. Le facteur d'émissions prend en compte l'électricité, la maintenance et le déplacement du gabiste (technicien).

## **10. Immobilisations de biens**

### Emissions liées à l'informatique – bureautique

Les émissions liées à l'informatique – bureautique ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au nombre d'équipements amortis par an, et ce pour chaque type d'équipement.

Le nombre d'équipements amortis par an a été obtenu en appliquant, pour chaque type d'équipement, une durée d'amortissement au nombre total d'équipements.

#### Emissions liées à la fabrication des bâtiments

Les émissions liées à la fabrication des bâtiments ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions à la surface de locaux amortie annuellement.

La surface de locaux amortie annuellement a été obtenue en appliquant une durée moyenne d'amortissement à la surface totale de locaux.

#### Emissions liées à la fabrication des distributeurs à billets

Les émissions liées à la fabrication des distributeurs à billets ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au nombre de distributeurs à billets amorti annuellement.

Le nombre de distributeurs à billets amortis annuellement a été obtenu en appliquant une durée moyenne d'amortissement au nombre total de distributeurs à billets.

Concernant le facteur d'émission, l'approche proposée par l'ADEME pour les dépenses de matériel informatique avec un facteur d'émissions à 917 kgCO<sub>2</sub>e par k€ dépensé ne semblait pas pertinente. En effet, le prix est composé non seulement de matériel électronique mais le paramétrage intégré est substantiel.

A défaut de données précises (ACV d'un automate par exemple), nous avons pris comme hypothèse que la fabrication d'un automate correspond à la fabrication de deux ordinateurs individuels.

Calcul du facteur d'émission :  $2 \times 1283,5 = 2567 \text{ kgCO}_2\text{e}$

#### Emissions liées à la fabrication des véhicules

Les émissions liées à la fabrication des véhicules ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au poids des véhicules de fonction amortis annuellement.

### 11. Déchets

Les émissions liées à la production de déchets ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions à la quantité de déchets produits, en fonction du type de déchets et du mode traitement.

La répartition entre les différents types de déchets et modes de traitement a été réalisée à partir d'hypothèses déterminées par le Cabinet Carbone 4.

## **12. Transport de marchandise amont**

### Emissions liées au transport du courrier

Les émissions liées au transport du courrier ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au montant de la facture d'affranchissement.

### Emissions liées au transport de fonds

Les émissions liées au transport de fonds ont été obtenues en appliquant un facteur d'émissions au montant de la facture de transport de fonds.

Le transport de fonds est une prestation payée par la Caisse d'Épargne afin d'assurer la collecte et la redistribution de la monnaie en circulation. La méthode préconisée par l'ADEME consisterait à collecter les consommations de carburant ou les kilomètres effectués par les fourgons blindés et à intégrer une partie des flux liés aux opérations réalisées en centre fort.

L'accès à ces données (litres ou km) n'ayant pas été possible, le facteur d'émissions a été calculé à partir du Bilan Carbone du centre fort de Morangis réalisé par Carbone 4 en 2011, avec l'accord de Rives de Paris.

## **13. Déplacements professionnels**

### Emissions liées aux déplacements professionnels en voiture personnelle

Les émissions liées aux déplacements professionnels en voiture personnelle ont été obtenues en appliquant les facteurs d'émissions au nombre de kilomètres parcourus à partir des indemnités kilométriques.

Le montant total des dépenses nous a été transmis par le Contrôle de Gestion.

Emissions liées aux déplacements professionnels en train

Les émissions liées aux déplacements professionnels en train ont été obtenues en appliquant les facteurs d'émissions au nombre de kilomètres parcourus à partir des indemnités kilométriques.

Le montant total des dépenses de train nous a été transmis par le Contrôle de Gestion.

Emissions liées aux déplacements professionnels en avion

*Non concerné*

#### **14. Franchise amont**

*Non concerné*

## 15. Actifs en leasing amont

*Non concerné*

## 16. Investissements

*Non concerné*

## 17. Transport des visiteurs et des clients

Le périmètre à considérer pour les émissions des déplacements des visiteurs est une question délicate. Nous avons choisi de considérer hors périmètre du présent inventaire les utilisateurs des automates et des guichets pour retenir uniquement les clients ayant rendez-vous avec des conseillers, les clients et les fournisseurs des sites centraux.

Le nombre de visiteurs en agences est calculé à partir du nombre de rendez-vous honorés à l'année sur toutes les agences :

- 11 visiteurs par jour parcourant 18 km aller-retour par agence

Le nombre de visiteurs sur sites fait l'objet d'un suivi et exclut bien internes :

- 10 visiteurs par jour parcourant 30 km aller-retour par site central.

Les kilomètres parcourus par les visiteurs ont été répartis selon les différents moyens de transports à partir d'hypothèses.

**18. Transport des marchandises aval**

*Non concerné*

**19. Utilisation des produits vendus**

*Non concerné*

**20. Fin de vie des produits vendus**

*Non concerné*

**21. Franchise aval**

*Non concerné*



## **22. Leasing aval**

*Non concerné*

## **23. Déplacement domicile – travail**

Pour répartir les modes de transport par salarié, nous nous sommes basés sur le pourcentage estimé de salariés venant en voiture sur leur lieu de travail (agence ou site central).

Le nombre total de kilomètres parcourus annuellement a été obtenu en multipliant chaque distance domicile-travail aller-retour par un nombre moyen de jours ouvrés.

Le nombre moyen de jours travaillés pour 2011 utilisé dans les calculs est de 210 pour les agences et 220 pour les sites centraux après déduction des jours fériés, congés, weekends et absences.

## **24. Autres émissions indirectes**

*Non concerné*

## **VII. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes**

L'incertitude totale de l'inventaire des émissions est de 32% répartie comme suit :

- incertitude émissions directes = 10%
- incertitude émissions indirectes associées à l'énergie = 9%
- incertitude autres émissions indirectes = 34%

A la différence de ce qui est pratiqué en comptabilité monétaire, les comptes Carbone sont établis avec une marge d'erreur ou d'incertitude. Cette incertitude est calculée au niveau de chaque flux élémentaire et elle combine :

- L'incertitude estimée sur le facteur d'émission (par exemple, le nombre de kg équivalent CO<sub>2</sub> découlant de la combustion d'un litre d'essence est supposé connu à 5 % près) ;
- L'incertitude sur les données retenues pour le calcul (exprimant par exemple l'imprécision avec laquelle la quantité d'essence consommée par l'entreprise est connue).

Le pourcentage d'incertitude sur les facteurs d'émission est inscrit dans la base des facteurs d'émission et suit ainsi les mêmes règles d'application et de mise à jour.

Le pourcentage d'incertitude sur les données d'activité résulte du manque de précision ou de l'absence de données qui conduit à l'utilisation d'hypothèses (estimations, clés de répartition, extrapolations ou données issues d'études réalisées par le Cabinet Carbone 4).

Enfin, l'incertitude d'un poste combine l'incertitude estimée sur le facteur d'émission (par exemple le nombre de kg équivalent carbone découlant de la combustion d'un litre d'essence est supposé connu à 5% près) et l'incertitude estimée sur les données retenues pour le calcul (exprimant par exemple l'imprécision avec laquelle la quantité d'essence consommée par l'entreprise est connue). La formule utilisée s'énonce comme suit :

Incertainie totale =  $1 - (1 - \text{Incertainie sur FE}) \times (1 - \text{Incertainie sur données})$

Ainsi, si l'incertitude sur le facteur d'émission est de 10%, et celle sur les données de 8%, l'incertitude totale vaudra :  $1 - (1 - 10\%) \times (1 - 8\%) = 17.2\%$

## **VIII. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES**

Le bilan présente les émissions de GES relatives à la « vie de bureau ». Sont donc exclus du périmètre actuel du bilan les postes suivants :

- Produits développés par les services bancaires
- Sous-produits engendrés par les financements (cas typique d'un prêt automobile, le contenu carbone de la voiture achetée n'est pas inclus)

L'image obtenue est donc celle de la contribution en émissions de GES du fonctionnement des activités d'agences et de sièges à l'exception des émissions liées aux éventuelles fuites de fluides frigorigènes (cf § IV.4).

## **IX. Synthèses des actions de réduction envisagées pour réduire nos émissions de GES**

Le plan d'actions se définit par un ensemble d'objectifs à atteindre, d'indicateurs à utiliser, de moyens à mobiliser, de responsables identifiés, d'un calendrier de mise en œuvre. Il s'agit d'un travail bien plus lourd qu'une simple suggestion d'actions, mais à destination très opérationnelle pour dynamiser la démarche interne au sein de la Caisse d'Épargne.

Il convient de :

- sélectionner les mesures,
- évaluer leur potentiel de gain en émissions,
- calculer les coûts ou économies associés,
- identifier des pilotes opérationnels et les procédures à mettre en place pour permettre le démarrage des mesures,
- mettre en place des indicateurs immédiats de suivi et à la définition des étapes de restitution

L'entité obligée prévoit d'entamer une démarche de réduction participative et n'a à ce jour pas estimé précisément les potentiels de réduction d'émissions de GES sur son périmètre obligatoire (scope 1 et 2). L'objectif de réduction n'ayant pas à ce jour été validé en comité de direction, il n'est pas reporté dans cette déclaration.

Les actions porteront principalement sur les thèmes suivants :

- la stratégie de réduction des émissions de GES se déroule en 2 étapes :
  - . d'abord la maîtrise des consommations et achats (biens, services),
  - . ensuite la mise en place d'actions concrètes porteuses d'objectifs réalisables de réduction des émissions.
- le Plan d'actions proposé porte sur la période 2013-2015.

## Pistes d'actions sur le périmètre obligatoire:

### Energie :

- Optimisation générale du parc de bâtiments :
  - o réflexions engagées sur la concentration des sites. Regroupement à Tours de plusieurs entités sur le même site, avec une meilleure performance énergétique,
  - o optimisation des espaces de travail tendant vers 8m<sup>2</sup>/ETP pour le site administratif de Tours.
  - o ouverture d'une @-agences sur le site administratif de Tours
  
- Auditer/Rénover tout ou partie des bâtiments :
  - auditer les agences les plus énergivores pour cibler les actions et investir dans la rénovation (DPE, Audit énergétique...).
  - un plan de rénovation de près de 100 agences a été prévu dans le Plan d'Orientation Stratégique 2010/2013
  
- Remplacer certains équipements :

En fonction des résultats des audits énergétiques réalisés, la Caisse d'Epargne Loire-Centre envisagera de :

  - o changer les anciennes chaudières à gaz au moment opportun par des chaudières plus performantes ;
  - o remplacer les chaudières au fioul par des chaudières à gaz performantes ou se renseigner sur la possibilité de se raccorder à un réseau de chauffage urbain.
  
- Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau :
  - o faire un suivi rigoureux des consommations (GTC par exemple, éventuellement disposer d'un système de suivi à distance),
  
- Maîtriser les consommations d'électricité spécifique
  - o mettre en place un programme appliqué de veille des équipements informatiques (multiprises...)
  - o mutualiser les équipements de bureautique/informatique (scanners, imprimantes)
  - o Relamping (remplacer les néons et halogènes par des LED ou lampes basse consommation). Des LED ont déjà été mises en place pour les enseignes.
  
- Maîtriser les consommations de chauffage/climatisation :

- chauffage hivernal : augmenter de 1°C la température revient à augmenter entre 8 et 10% la consommation de chauffage : températures consignes avec seuil
- régulation des systèmes (horaires de chauffe adaptés aux horaires de présence, régulations des températures...)

### **Déplacements professionnels :**

- Privilégier le train à la voiture personnelle ou de fonction (Pour les déplacements longues distances).
- Donner la priorité aux visio-conférences, conf-calls (L'occupation des salles visio-conférence est en augmentation dans les sièges) et le développement du « live meeting »,
- La priorité est donnée au e-learning pour les sessions de formation
- Un plan d'éco-conduite est en cours d'analyse pour une expérimentation et/ou application aux utilisateurs de véhicules de fonction et des services courant 2013.
- La Caisse d'Epargne Loire-Centre renouvelle la flotte de ses véhicules en consultant les achats BPCE. Le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est un critère primordial de choix des véhicules.

### **Pistes d'actions sur le périmètre optionnel :**

#### **Déplacements domicile-travail :**

- Favoriser les transports en commun (incitation financière) pour tous les collaborateurs. Tramway opérationnel à Tours dès septembre 2013 : inciter les collaborateurs à l'emprunter. Actuellement, la prime TC consiste à rembourser 50% de l'abonnement. Aller plus loin en remboursant une part plus élevée
- Proposer aux collaborateurs un outil de covoiturage, réfléchir à la mise en œuvre d'un PDE voire PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises) : covoiturage
- Faire des sessions découvertes pédagogiques ou ludiques pour des modes de transport doux : trottinette, vélo électrique...
- Incitations financières/prêts à l'achat de véhicules moins polluants ou de vélos électriques

#### **Déplacements des visiteurs :**

- Estimer l'impact de l'arrivée du tramway sur Tours.
- Depuis 2012, les conseillers clientèles sont joignables par mail et téléphone ligne directe.

#### **Charges d'exploitation :**

- La direction achats a prévu d'étudier la performance environnementale de ses fournisseurs stratégiques. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec la direction des achats BPCE. Mise en œuvre de la concentration des flux de livraisons vers les agences (regroupement économat + imprimés, navettes courrier interne + articles marketing + ramassage déchets papier)
- la Caisse d'Épargne Loire-Centre s'est inscrite dans la démarche PHARE proposée par BPCE (Politique Handicap et Achats Responsables) qui vise les ressources internes et les achats externes

### **Editique :**

Des réflexions sont en cours pour analyser la faisabilité d'actions qui permettraient de :

- systématiser l'achat de papier a minima certifié, au mieux recyclé.
- systématiser l'impression recto-verso. Cela est mis en œuvre sur MySys depuis février 2012, avec l'impression multipage,
- dématérialisation des supports papiers : relevés de comptes numérisés, conventions de compte mises à disposition sur internet
- développer l'utilisation de scan en agences : cela a été déployé en juillet 2012
- choix de l'entreprise chargée de collecter le papier : livraison chez des papetiers proches du lieu de collecte = recyclage mis en œuvre par le prestataire

### **DAB/GAB :**

- Optimiser les consommations d'électricité : en adaptant l'éclairage de nuit (LED, réduction de la puissance électrique)
- Réduction du parc des caisses automatiques avec la mise en œuvre du dispositif TEMPO

### **Immobilisations (véhicules, matériel informatique) :**

- Lutter contre l'obsolescence programmée.
  - o rallonger la durée de vie de l'informatique personnelle
  - o mutualiser les équipements (scanners, imprimantes), faire réparer au maximum, ne pas renouveler des équipements encore utilisables.
  - o Imprimantes multifonctions partagées pour plusieurs personnes (sièges)

### **Fret :**

- Des discussions sont en cours sur l'optimisation des émissions liées aux tournées de transport de fonds et de livraisons des fournitures

**Déchets :**

- Systématiser le tri sélectif des déchets.

**RESPONSABILITE :**

En tant que banque, CELC a une responsabilité envers ses clients :

- Sensibiliser à l'envoi de factures par mail/sur comptes utilisateurs et non par courrier, en expliquant clairement pourquoi
- Orienter les clients vers des investissements « verts ». Exemple des ECO PTZ, PTZ+, livrets DD
- Montrer l'exemple : acheter de l'électricité « verte »...

**TRANSVERSE AU PLAN D' ACTIONS :**

- Pour affiner le Bilan de GES, notamment pour être davantage précis sur les déplacements des personnes : CELC réfléchit à recruter un étudiant/stagiaire pour mener des études,
- Brainstorming : faire participer les responsables de chaque pôle ou service, qui mieux que personne connaissent leur domaine et ses défauts (mais n'ont pas de regard neuf), et les pousser à remettre en question leurs méthodes ou modes de fonctionner afin de trouver des idées d'actions ou tout au moins des postes qui méritent réflexion.

**X. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :**

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone présents dans la méthodologie appliquée. Les outils développés en interne sont dotés de base des facteurs d'émission mis à jour conformément à la réglementation.

Les facteurs d'émissions appliqués aux achats de biens et services (scope 3 facultatif) sont des ratios monétaires qui ont été adaptés à l'activité du groupe Caisse d'Épargne à partir des facteurs d'émissions issus de la Base Carbone et de la littérature



existante. Ces ratios monétaires sont confidentiels et ne sont donc pas listés ici. Ces facteurs d'émissions sont accompagnés d'une incertitude forte qui a été prise en compte par le groupe lors de l'établissement de son inventaire sur le scope 3.

## **XI. Adresse du site Internet où est mis à disposition le résultat**

\_\_\_\_\_ (

Par ailleurs, la personne notifiée au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES:

Responsable du suivi : Stéphane PIVERT  
Fonction : Secrétaire Général  
Adresse : 12, rue de Maison Rouge – CS 10620 – 45146 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ  
Tél : 02 38 24 41 60  
E-mail : stephane.pivert@celc.caisse-epargne.fr